

Le Miroir



Photo : Municipalité de Tadoussac / Marc Loïsselle

Municipalité de Tadoussac

NOS RESTAURATEURS EN FRANCE!

Le Club de la Baie de Tadoussac (CBT) a reçu une invitation pour participer à un salon de la gastronomie et des arts culinaires, qui se tiendra du 27 au 30 novembre prochain à Vannes, en France.

À chaque année, les organisateurs de ce salon invitent un membre du Club des Plus Belles Baies du Monde à venir faire la promotion de leur destination et de leurs produits locaux. À titre d'exemple, le Portugal était à l'honneur l'année dernière.

Les membres du CBT, en collaboration avec la municipalité de Tadoussac et de divers promoteurs locaux, ont accepté de participer à ce rendez-vous qui attire entre 15 000 et 20 000 visiteurs durant l'événement.

La délégation de Tadoussac comptera 12 à 15 personnes. Des édiles municipaux, des chefs restaurateurs ainsi que des représentants de l'industrie touristique locale et régionale formeront la délégation. Les dépenses seront assumées par les participants.

Créé le 11 septembre 2000, la corporation du CBT intègre les rangs de l'organisation à l'international et se donne comme mandat de :

- Favoriser et de développer la Baie de Tadoussac dans le respect de l'intégrité du site;
- Établir des liens internationaux avec les autres membres du Club des Plus Belles Baies du Monde;
- Soutenir et promouvoir la Baie de Tadoussac ainsi que son village afin de consolider les

infrastructures récréotouristiques;

- Planifier des échanges bilatéraux afin d'offrir une ouverture aux villageois et autres représentants du Club.

En 2003, Tadoussac était l'hôte du deuxième congrès du Club des Plus Belles Baies du Monde. Près de 200 congressistes, provenant de 15 pays, étaient au rendez-vous. Depuis, l'organisation locale participe annuellement aux différentes activités proposées à travers le monde. Son financement est assuré par son membership.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Claude Brassard : 418-235-4446, poste 229 ou culture@tadoussac.com.

Méli-
Mélo

EXPO-TADOUU : DÉJÀ 10 ANS!

**POUR SA 10^e ÉDITION,
EXPO-TADOUU FAIT LES CHOSES DIFFÉREMMENT**

Le samedi 26 septembre prochain, les résidents de Tadoussac sont invités à prendre part aux nombreuses activités organisées spécialement pour eux. Jeux gonflables, Bubble Soccer, course de boîtes à savon. Voilà seulement quelques unes des activités qui sont proposées aux jeunes et moins jeunes durant cette journée.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour la course de boîte à savon en complétant le formulaire et en le retournant à Annie Jolicoeur avant le 18 septembre midi (12 h).

Surveillez l'édition de septembre du Miroir de même que la page Facebook de la municipalité pour l'horaire détaillé des activités.



Course de boîte à savon de Tadoussac

SAMEDI 26 SEPTEMBRE DÈS 10H

DÉPART : rue des Pionnier
(en face du Golf de Tadoussac)

ARRIVÉE : rue des Montagnais

Nous vous invitons à consulter le site de l'Association des coureurs de boîtes à savon du Québec pour plus d'information relative à la sécurité et à la construction des bolides.

Sécurité :

<http://acbsq.info/index.php?page=Securite>

Construction :

<http://acbsq.info/index.php?page=construction>

VOICI LES RÈGLEMENTS À SUIVRE POUR LES PARTICIPANTS :

- Être âgé de 7 ans ou plus
- Taille maximale du véhicule : Longueur : 84 po. Largeur : 36 po. Diamètre des roues : 20 po.
- Le poids de la voiture et du pilote ne doit pas dépasser 255 lbs
- Le port du casque est **OBLIGATOIRE**
- Les miroirs ne sont pas permis
- Les revêtements de métal (tôle) sont interdits
- Les voitures doivent être équipées d'un système de freinage



COURTEAU Imp. PAR

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Course de boîte à savon de Tadoussac

Date : 26 sept. dès 10 h

**Lieu : Rue des Pionniers
(départ du golf de Tadoussac)**

*Course conforme à l'ACBSQ
(Association des Coureurs de Boîte à Savon du Québec)*

Nom du coureur :

Adresse :

Âge : _____ Téléphone : _____

Pour les 18 ans et moins

Nom d'un parent :

Adresse :

Âge : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

INFORMATION

Annie Jolicoeur : 418 235-4446 poste 245
loisirs@tadoussac.com

*La municipalité n'est pas responsable des bris, dommages
subis par les bolides de même que des blessures pouvant
survenir lors du déroulement de l'activité.*

COURSE DE CLASSE A

Règlements :

- L'activité s'adresse aux jeunes de 7 ans et plus
- Les voitures doivent avoir un maximum de 84 po. de long et 36 po. de large
- Le poids de la voiture et du pilote ne doit pas dépasser 255 lbs
- Le port du casque protecteur est OBLIGATOIRE. Le casque doit être bien attaché en dessous du menton (bien ajusté lors de l'inspection et de la course)
- Le pilote doit protéger ses pieds et ne peut courir pieds nus.
- Le pilote doit porter des vêtements sécuritaires afin de ne pas entraver la conduite de sa voiture.
- Les pare-brises en verre ou plexiglas ou autre plastique sont interdits.
- Aucun verre n'est permis sauf la fibre de verre.
- Les miroirs ne sont pas permis.
- Le recouvrement de métal (tôle) est interdit.
- Le système de direction doit obligatoirement être muni d'un volant d'un diamètre minimal de 6 pouces. La conduite par deux cordes sans volant est interdite.
- Les câbles d'acier doivent être bien attachés avec deux serres câbles à chaque extrémité et des tendeurs solides maintiennent les câbles avec une bonne tension.
- Les roues doivent avoir une bande de roulement avec adhérence.
- Les roues ne doivent pas avoir plus d'un demi-pouce de débattement en avant et un demi-pouce de débattement en arrière.
- Le diamètre maximal des roues est de 20 pouces.
- Toute composante de la voiture doit être solidement fixée. Rien ne doit pouvoir bouger en cas de perte de contrôle ou d'impact.
- Toute voiture doit être munie d'un système de freinage efficace et sécuritaire, lui permettant d'arrêter rapidement et sans perte de contrôle.
- Un dégagement minimum de 7 pouces est requis devant le visage du pilote. Un revêtement souple tel que le néoprène ou du tissu est permis afin de fermer l'ouverture.

J'ai lu et accepte la fiche d'inscription et ses règlements. J'accepte également les risques reliés à cette activité.

Nom de la personne responsable

Signature de l'enfant

Date : _____

ANIMAUX DE FERME

RÈGLEMENT 350

Au mois de juin dernier, un règlement sur la garde d'animaux de ferme a été adopté. Celui-ci vise à gérer les types d'animaux et la quantité pouvant être gardés en fonction de la zone dans laquelle le terrain est situé ainsi que la superficie de celui-ci.

Il est important de noter que les articles 8 et 9 du règlement concernent les déjections animales et ceux-ci stipulent qu'aucunes déjections animales ne doivent se retrouver sur un terrain autre que

celui du propriétaire et que lorsque que l'animal se retrouve sur un lieu public, les dispositifs nécessaires doivent obligatoirement être utilisés, comme par exemple le sac à crottin pour les chevaux.

Pour obtenir une copie du règlement ou pour toute autre information concernant celui-ci, n'hésitez pas à contacter Justin Gingras, inspecteur municipal, au 418-235-4446 poste 223 ou par courriel à inspecteur@tadoussac.com.

Urba-
nisme



BRIS DE CLÔTURES

Lors de la période hivernale, la municipalité de Tadoussac ne se tient pas responsable de la détérioration et des bris des clôtures causée par le déneigement.

Afin de les garder en bon état plus longtemps, celles-ci peuvent être retirées pour l'hiver et réinstallées au printemps.

De plus, il est à noter que l'article 10.3.2 concernant l'installation et l'entretien des clôtures stipule que : « Les clôtures doivent être solidement ancrées au sol de manière à résister aux effets répétés du gel et

du dégel, présenter un niveau vertical et offrir un assemblage solide constitué d'un ensemble uniforme de matériaux.

Les clôtures, haies et murets doivent être maintenus en bon état. Les clôtures de bois ou de métal doivent être peintes ou teintes au besoin et les diverses composantes de la clôture (poteaux, montants, etc.) défectueuses, brisées ou endommagées doivent être remplacées par des composantes identiques ou de nature équivalente. »



Poste 75 traité

Chauvin

1942 * 2017

Le Poste de traite Chauvin est un centre d'interprétation consacré à l'histoire du premier établissement commercial établi en 1600 en terre de Nouvelle France, par Pierre Chauvin de Tonnetuit. Le bâtiment actuel est une reconstitution, tel que décrit dans les récits de Samuel de Champlain : «... ayant quatre toises de long sur trois de large, de huit de haut, couverte d'ais et une cheminée au milieu entourée d'une palissade de clayes et d'un petit fossé. »

Il fût construit en 1942 par Sir William Hugh Coverdale, alors président de la Canada Steamship Lines et propriétaire de l'Hôtel Tadoussac. Amateur d'art, d'histoire et de

patrimoine, il y exposa une importante collection d'objets amérindiens et euro-canadiens pour le bénéfice des nombreux visiteurs américains de passage à Tadoussac.

En 1968, le gouvernement du Québec acquiert la collection Coverdale et transfère tous les objets et artefacts en «catimini» en direction de la Réserve nationale. Plusieurs citoyens et citoyennes se rappellent de cet événement qui, à l'époque, a défrayé la manchette!

Or, bonne nouvelle! Après quelques semaines de négociation avec les instances du Musée de la civilisation du Québec, Tadoussac pourra accueillir de nouveau cette Collec-

tion de renom! En effet, en 2017, le Poste de traite Chauvin (... et l'Hôtel Tadoussac) fêtera son 75^e anniversaire d'existence. Pour l'occasion, la municipalité de Tadoussac souhaite renouveler l'exposition permanente du lieu en rapatriant la collection Coverdale! Une étude en ce sens est actuellement sur les planches afin que ce magnifique projet puisse voir le jour dès le mois de juin 2017. Une histoire à suivre!

Le Poste de traite Chauvin est un centre d'interprétation reconnu et soutenu au fonctionnement par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT

- Règlement 253-33 (premier projet) ayant pour objet de modifier le règlement numéro 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter une classe d'usages à la zone 52-C
- Règlement 253-30 (deuxième projet) ayant pour objet de modifier le règlement 253 relatif au zonage pour l'ajout de normes sur l'implantation de bâtiments de ferme.
- Nomination des firmes de professionnels pour un appel d'offres sur invitation (Édifice Desjardins) et nomination du comité de sélection
- Nomination des firmes de professionnels pour un appel d'offres sur invitation (Consolidation de la surface A du quai de Tadoussac) et nomination du comité de sélection
- Mandat pour l'analyse structurale du Centre des loisirs de Tadoussac (3000.00\$)
- Paiement de factures (chemin moulin à Baude) (17 390.38\$)
- Mandat à Jean Roy, Arpenteur (résolution 2014-0090) paiement de la facture 44-26 (5 400.00\$)
- Mandat pour le nettoyage des stations de pompage de la Municipalité de Tadoussac (2800.00\$)
- Dossier Guy Maltais, Mario Maltais et Cathy Maltais, préparation et dépôt d'une demande d'exclusion auprès de la CPATQ (mandat à la firme d'avocat Gagnon, Girard, Julien & Matte)
- Bail emphytéotique CIMM (signataires)
- Servitude pour la conduite d'eau potable, rue Pointe rouge et mandat du notaire
- Demande, Happening de peinture de Tadoussac, Édition 2015
- Entretien et réparation de la génératrice au poste de police de Tadoussac (2080.38 plus taxes)
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (Patinoire)
- Location d'une rétrocaveuse (3025.00\$ plus taxes)
- Travaux rue Hôtel de Ville (bâtiment, équipements, matériels et location de machinerie) (12 400.00\$ taxes incluses)
- Circulation (descente au bout de la rue des Bois Francs) véhicule récréatif
- Renouvellement de l'adhésion « Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire » (100.00\$)
- Divers
Projet Réseau branché
Embauche de deux pompiers
Demande d'installation d'un dos d'âne sur le Chemin du Moulin à baude

RENCONTRES TENUES AU MOIS DE JUILLET 2015

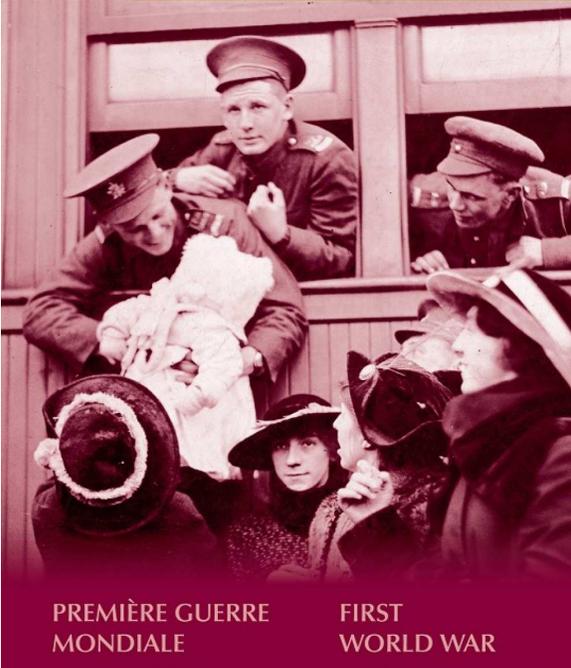
- 7 juillet : Réunion du CCU
- 8 juillet : Atelier du Conseil
- 13 juillet : Réunion du mois du conseil municipal
- 14 juillet : Rencontre concernant Association Touristique Régionale Côte-Nord/Manicouagan
- 15 juillet : Rencontre Service des Incendies de Forestville
- 15 juillet : Conférence de presse – CIMM
- 16 juillet : Visite de la Caisse – Projet de réaménagement
- 16 juillet : Planification pour les travaux de rénovation au Centre des loisirs
- 20 juillet : Rencontre ministérielle – Ministre Vien – Ministère du tourisme
- 22 juillet : Rencontre d'un représentant du journal Le Soleil (Article journal du 02-08-15)
- 27 juillet : Planification pour les travaux de rénovation au Centre des loisirs
- 28 juillet : Rencontre du Club de la Baie de Tadoussac
- 29 juillet : Consultation Publique Règlement 253-30 ayant pour objet de modifier le règlement 253 relatif au zonage pour l'ajout de normes sur l'implantation de bâtiment de ferme

ASSISTANCE : 8 personnes ont assisté à cette réunion publique



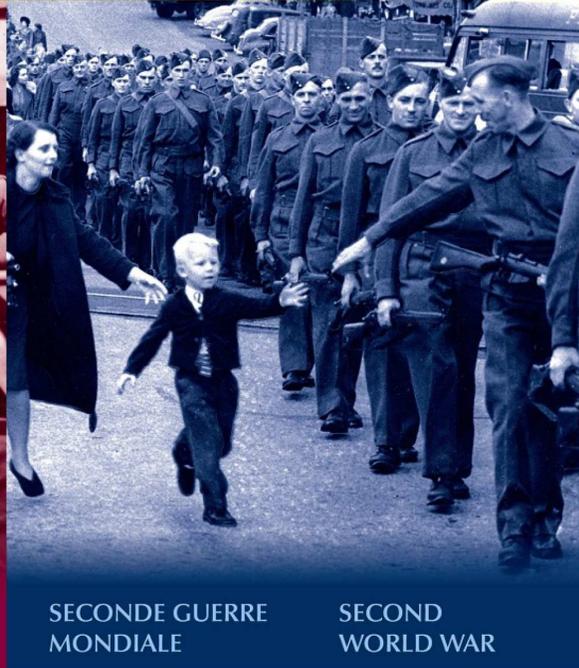


Causerie Centre de découverte du milieu marin Le 19 août à 14 h



PREMIÈRE GUERRE
MONDIALE

FIRST
WORLD WAR



SECONDE GUERRE
MONDIALE

SECOND
WORLD WAR

« La bataille du Saint-Laurent (1942-44) : quand la guerre franchit l'Atlantique »

Le 11 mai 1942, le SS Nicoya, un navire britannique, est coulé par un sous-marin allemand (U-boot) au large de Gaspé. D'abord stupéfaits de voir opérer des bâtiments de guerre allemands aussi loin de leurs bases européennes, les Nord-Côtiens et les Gaspésiens se mobilisent rapidement pour protéger les côtes. Les autorités militaires réagissent en mettant en place un dispositif de défense pour mieux protéger les convois de matériel à destination des Alliés qui se révélera très efficace. 23 navires seront malgré cela mis à fond durant la Bataille du Saint-Laurent. Toutefois, toutes proportions gardées, moins de navires furent coulés dans le golfe du Saint-Laurent qu'ailleurs dans l'Atlantique Nord durant la période. Le Canada avait gagné la Bataille du Saint-Laurent. Cette présentation d'une heure sera l'occasion de faire le récit de la bataille, de revenir sur les raisons stratégiques derrière l'opération allemande et les facteurs du succès militaire canadien.

Conférence offerte par Ian Parenteau, professeur d'histoire et de sciences politiques au Collège militaire royal de Saint-Jean. Monsieur Parenteau est titulaire d'un doctorat en sciences politiques et est un ancien officier des Forces armées canadiennes.

La présentation soulignera également le parcours remarquable d'un héros de chez nous, le Lieutenant-Colonel Adrien Boivin.

Chocolat chaud « historique » servi sur place

Lieu historique national de la
Citadelle-d'Halifax
Halifax Citadel
National Historic Site

Lieu historique national des
Fortifications-de-Québec
Fortifications of Québec
National Historic Site

Lieu historique national du
Ranch Bar U
Bar U Ranch
National Historic Site

Lieux historiques nationaux
Fort Rodd Hill et du Phare-de-Figard
Fort Rodd Hill and Figard Lighthouse
National Historic Sites





UN COURS DE CHANT PARTICULIER POUR LES PETITS CHANTEURS DE PARIS

Dans le cadre de la venue des Petits chanteurs de Paris à Tadoussac le 20 juillet dernier, les jeunes choristes ont eu droit à un cours de chant de baleines donné dans le jardin de la Grève du CIMM. Une expérience sonore unique teintée d'humour!

Nous vous rappelons que cette activité se donne trois fois par jour au CIMM: 10 h 30, 14 h 30 et 16 h 30. Une activité ludique qui permet, aux petits comme aux grands, d'en découvrir plus sur les chants des baleines qui fréquentent le Saint-Laurent.

Grâce à un instrument créé par le conteur Simon Gauthier, le baleinophone, les «élèves» tentent de reproduire à leur tour les sons des bélugas et le chant mélodieux des rorquals à bosse.





MARINA
TADOUSSAC



Municipalité de
Tadoussac



Le Parcours du Boeu'

Régate amicale, sans handicap, toutes catégories

7^e édition

Samedi 22 août

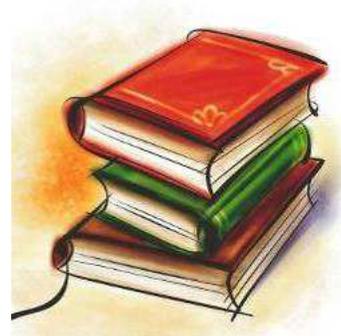
Deux seules conditions à respecter pour participer : chaque voilier doit être commandité par un prix de présence et la bonne humeur est obligatoire!

Rencontre des capitaines : 11h30

Départ : 13h

Rabais de 50% sur les deux nuitées du 21 et 22 août pour les bateaux participants.

Pour informations : Marilyne Gagné au 418 235-4585



BIBLIOTHÈQUE

HORAIRE ÉTÉ

VENDREDI

18 H À 20 H

(juin à novembre)

POINT DE SERVICE

DU CLSC

OUVERT LE LUNDI

DE 8H30 À 11H30

INFO-SANTÉ

811